



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E1536

VALABLE JUSQU'AU 12/12/2023

ÉDITÉ LE 11/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 15/03/2016
773 538

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS

Siret : 421 881 566 00028
Code NACE : 4399B
Numéro caisse de congés payés : 1225226J

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-100708

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-100708

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Raison sociale : BONHOMME BATIMENTS INDUSTRIELS

ZA LES PETITS CHAMPS
11 CHEMIN DU CLOS
26120 MONTELIER

Téléphone : 04 75 59 91 30 Fax : 04 75 59 63 98
Portable :

Site Internet : www.bonhommebatiments.fr
E-mail : amandine.cabanne@bonhommebatiment.fr

Responsabilité légale :
BONHOMME CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 100 Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	09/10/2019
4412	Métallerie (Technicité confirmée) Mention RGE	05/10/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	05/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.